

exactement comme les zéros qu'il est en train d'attribuer au parti libéral actuel.

Il y a lieu d'espérer, même, que la politique cessera d'être toujours une surenchère de promesses électorales de la part d'un vieux parti comme de l'autre avec, surtout dans l'esprit, l'idée qu'on ne les tiendra jamais, tout en se fiant que le gouvernement demeurera assez longtemps au pouvoir pour faire oublier aux électeurs qu'il a manqué à ses promesses. Ce n'est pas quelque chose de nouveau: il en est ainsi depuis 1867.

Si la Providence nous permet de fêter le centenaire de la Confédération, nous allons en même temps fêter le centenaire des promesses électorales qui ont été faites par les vieux partis et qui n'ont pas été tenues.

Comme d'habitude, le discours du trône est un document passablement vague, qui ne nous dit pas grand chose. Par ailleurs, il nous a tout de même permis de reconnaître l'esprit centralisateur du parti libéral. Le discours du trône nous a permis aussi de reconnaître l'architecte de la politique du parti libéral depuis plusieurs années, soit l'honorable secrétaire d'État (M. Lamontagne). On a beau chasser le naturel, il revient toujours au galop.

Antérieurement on spoliait les provinces de leurs privilèges. On ne les consultait pas, on leur annonçait à un moment donné qu'à la suite de circonstances particulières, d'urgence nationale, le gouvernement fédéral s'était vu obligé de leur enlever des droits qui leur revenaient selon la constitution, plus précisément selon l'esprit et la lettre de la Confédération.

Aujourd'hui on est plus décent. On annonce qu'on les dépouillera encore de privilèges, mais après les avoir consultées. On dit que le gouvernement fédéral est obligé de poser tel geste qui va à l'encontre de l'autonomie des provinces, mais qu'on va en informer les gouvernements respectifs de ces provinces avant d'agir.

Relativement en ce qui a trait aux prêts aux étudiants, c'est là un exemple flagrant où l'on voit jusqu'à quel point, malgré les belles paroles du premier ministre (M. Pearson) et celles de l'honorable député de Saint-Jacques (M. Rinfret), le gouvernement fait exactement le contraire de ce qu'il dit. Le premier ministre a admis qu'il n'avait pas consulté les provinces dans le cas spécifique de l'aide aux étudiants, plus précisément en ce qui concerne les prêts sans intérêt aux étudiants.

Il a fait une belle envolée oratoire que l'on peut qualifier de diplomatique, puisqu'il en est très capable et qu'il est très habile dans ce domaine. Par ailleurs, si l'on recherche la réponse qu'il a donnée à cette question,

[M. Marcoux.]

on se rend compte qu'il n'a pas consulté les provinces à ce sujet.

Quant aux autres mesures centralisatrices que l'on veut imposer, on spécifie dans le discours du trône que l'on consultera les provinces. C'est toujours la même procédure, celle qui avait été utilisée par le gouvernement conservateur depuis 1957 et qui a toujours été utilisée par le gouvernement libéral antérieurement. On met les provinces devant un fait accompli.

Lorsqu'il a été question d'établir l'assurance-hospitalisation, on a dit aux provinces: si vous voulez que le gouvernement fédéral coopère dans la proportion de 50 p. 100 pour le paiement de vos frais d'hospitalisation, acceptez le programme tel qu'on vous le propose.

On n'a pas demandé aux provinces,—et surtout à «la belle province» qui, à cette époque, n'avait pas alors l'honneur et le privilège d'être dirigée par M. Lesage,—mais, tout de même si on avait demandé à cette belle province à quelle condition elle aurait fait partie du plan d'hospitalisation, là je pense que nous aurions pu avoir un plan qui aurait été plus convenable à la province de Québec.

Et quand je parle de la province de Québec, c'est parce que je suis un habitant de cette province. Mais la situation est la même dans les autres provinces. Il n'est pas question de «discrimination» à l'égard de la province de Québec. Il ne s'agit nullement de faire la charité à la province de Québec. Je parle de l'autonomie des provinces en général.

Et lorsque le premier ministre actuel de la province de Québec, M. Lesage, a accepté le plan d'assurance-hospitalisation le 1^{er} janvier 1961, il a accepté un plan conjoint. Il l'a du reste accepté sans poser aucune condition, disant même que les citoyens de la province de Québec reprochaient à l'Union nationale de ne pas avoir voulu participer à un plan conjoint auparavant.

Or, comme vous pouvez le constater, les deux vieux partis, tant dans le domaine fédéral que provincial, ont beaucoup à se reprocher; ils n'ont pas de leçon à se donner mutuellement. On emploie toujours de belles paroles, mais les actes sages sont toujours très difficiles à poser,—j'en dirai d'ailleurs un mot tout à l'heure.

Une autre mesure que l'on retrouvait dans le discours du trône concerne la retraite des sénateurs. Je pense que c'est un pas dans la bonne voie. Il est évident qu'ayant atteint un certain âge, il en est qui ne sont pas plus utiles ailleurs que dans une assemblée législative. Et ce, d'autant plus qu'ils ont droit à une pension d'ailleurs très intéressante, pour le travail qu'ils ont pu accomplir.